



102, DE LA FABRIQUE, SAINT- MARC-SUR-RICHELIEU, QC, J0L 2E0
environnement@ville.saint-marc-sur-richelieu.qc.ca

Procès-verbal

Rencontre du 20 février 2017 à 19h

Étaient présents : Mesdames Myriam Rioux, Lise Beauchemin et Lucie Sauvé, ainsi que messieurs Daniel Bouchard, Marc Bouisset et Simon Drouin.

Était également présent monsieur Charles Leclerc, agent d'inspection et d'information en environnement agissant comme secrétaire du comité.

Étaient absents : Monsieur Jean Murray et madame Ève-Marie Grenon

Partie 1 - Formalités

1. Vérification du quorum

Le quorum est vérifié.

2. Accueil et présentation de M. Drouin

Monsieur Simon Drouin se présente aux autres membres du comité et ces derniers l'accueillent officiellement. Les autres membres se présentent à leur tour.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Daniel Bouchard, appuyé par Lise Beauchemin et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

4. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 30 janvier 2017

Il est proposé par monsieur Daniel Bouchard, appuyé par madame Lise Beauchemin et unanimement résolu que le procès-verbal de la rencontre du 30 janvier 2017 soit adopté.

Myriam Rioux, présidente; **Lise Beauchemin**, vice-présidente; **Marc Bouisset**, membre; **Lucie Sauvé**, membre; **Simon Drouin**, membre; **Ève-Marie Grenon**, membre représentante du conseil municipal; **Daniel Bouchard**, membre représentant du conseil municipal; **Charles Leclerc**, agent d'inspection et d'information en environnement; **Jean Murray**, maire de Saint-Marc-sur-Richelieu, membre d'office du CCE.

Partie 2 – Suivis de dossiers

5. Coordonnées des membres du comité

Monsieur Charles Leclerc prend en note les coordonnées téléphoniques des membres du comité présents et les intègre au document sur le Drive.

6. Rapport annuel 2016

Monsieur Charles Leclerc rappelle aux membres du comité que la version finale du rapport annuel 2016 a été adoptée par le conseil municipal et qu'une copie a été déposée sur le Drive.

7. Documents donnés lors de l'arrivée des nouveaux arrivants

Monsieur Charles Leclerc explique aux membres du comité que les propriétaires de nouvelles constructions sont maintenant obligés de faire indiquer sur leur plan d'implantation les deux arbres devant être situés sur leur terrain pour obtenir un permis de construction. De plus, l'agent d'inspection en environnement fera une tournée des nouvelles constructions au printemps 2017 afin de vérifier qu'au moins 2 arbres sont situés sur tous les terrains.

8. Résolution de la municipalité de l'île d'Anticosti

Monsieur Charles Leclerc rappelle aux membres que la résolution d'appui à la municipalité d'Anticosti a été adoptée par le conseil et qu'une copie est disponible sur le Drive.

9. Claims et zone d'exclusion pour les hydrocarbures

En réponse à une demande d'information de la part du conseiller Daniel Bouchard (30 janvier 2017), Lucie Sauv   a men   une recherche sur cette question aupr  s du juriste Richard Langelier. Elle rappelle les principaux   l  ments du document de synth  se qu'elle a fait parvenir le 3 f  vrier dernier aux membres du CCE. En r  sum   :

La Loi d  coulant du projet de loi 106 (LQ2016 C-35) - qui inclut des dispositions relatives    la relance de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures - n'est pas encore accompagn  e des r  glementations n  cessaires    son application. Il n'est donc pas possible    ce jour de se pr  valoir de la possibilit   de d  terminer des zones d'exclusion pour   viter l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures – ce qui serait pertinent dans le cas de la municipalit   de Saint-Marc puisque le territoire est pr  sentement exempt de claim depuis le non renouvellement de permis de la part de la compagnie Molopo, en raison des fortes manifestations de non acceptabilit   sociale de la part des citoyens depuis 2010. De plus, c'est    la MRC que reviendra   ventuellement le pouvoir de d  finir des zones d'exclusion dans le sch  ma d'am  nagement pour l'ensemble des municipalit  s de la r  gion, aussit  t que la disposition de la loi    cet effet sera en vigueur. D'ici l  , les MRC seront tenues de respecter les droits acquis des soci  t  s gazi  res et p  troli  res (les « claims »). Ainsi, consid  rant les limites de pouvoir de notre municipalit  , la d  limitation de zones d'exclusion n'est pas une option envisageable pour prot  ger le territoire de Saint-Marc-sur-Richelieu de l'exploitation des

Myriam Rioux, pr  sidente; **Lise Beauchemin**, vice-pr  sidente; **Marc Bouisset**, membre; **Lucie Sauv  **, membre; **Simon Drouin**, membre; **  ve-Marie Grenon**, membre repr  sentante du conseil municipal; **Daniel Bouchard**, membre repr  sentant du conseil municipal; **Charles Leclerc**, agent d'inspection et d'information en environnement; **Jean Murray**, maire de Saint-Marc-sur-Richelieu, membre d'office du CCE.

hydrocarbures, du moins, à court ou moyens termes. Dans le contexte actuel, la seule possibilité de manifester l'opposition de la municipalité à l'invasion de l'industrie du gaz de schiste sur son territoire est d'adopter un règlement sur les distances séparatrices entre les puits éventuels et les sources d'approvisionnement en eau actuellement utilisées ou potentiellement utilisables. Voir le point suivant.

10. Projet de règlement sur les distances minimales entre les puits de forage et les sources d'eau

Madame Lucie Sauvé synthétise les récents développements concernant l'adoption d'un règlement sur les distances minimales entre les puits de forage et les sources d'eau potable, dont plusieurs municipalités au Québec se sont prévaluées à ce jour, en vue de se soustraire aux dispositions à cet effet du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP).

Considérant :

- l'adoption – sous bâillon – du projet de loi 106 en décembre dernier par le gouvernement libéral, donnant lieu à la loi LQ 2016 C. 35 sur la mise en œuvre de la politique énergétique 2030 qui ouvre la voie au développement de l'industrie des hydrocarbures au Québec ;
- les implications de cette loi qui font en sorte que les municipalités n'ont aucun droit de regard sur l'implantation de sites d'exploration/exploitation sur leur territoire et cela malgré le principe de subsidiarité de la *Loi sur le développement durable* ;
- le fait que les droits d'exploration accordés aux compagnies seront mués en droit foncier, qui auront préséance sur le droit immobiliers en surface – ce qu'a dénoncé entre autres la Chambre des notaires du Québec, puisque la valeur des propriétés et les rôles d'évaluation (revenus en taxes municipales) en seront affectés ;
- la Recommandation de la Fédération des municipalités du Québec au gouvernement du Québec de décréter un moratoire de 5 ans sur le procédé de fracturation hydraulique afin de permettre l'acquisition de connaissances additionnelles, notamment pour la réalisation de travaux de forage et de fracturation hydraulique en milieux terrestre et marin (FMQ, août 2016) ;
- le récent rappel du *Comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au RPEP*, qui invite les élus des municipalités du Québec à adopter un « Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité », puisqu'il s'agit dans le contexte actuel de la seule protection légale possible des ressources en eau le Comité de pilotage appelle les municipalités à adopter le règlement avant le 31 mars 2017 pour que le comité de pilotage puisse acheminer ces règlements – collectivement - au MDDELCC, qui devra disposer de la demande de dérogation par décret ;
- l'appel de ce même comité à la solidarité intermunicipale, rappelant qu'à ce jour, 70 municipalités ont adopté le projet de règlement et une centaine d'autres ont donné

Myriam Rioux, présidente; **Lise Beauchemin**, vice-présidente; **Marc Bouisset**, membre; **Lucie Sauvé**, membre; **Simon Drouin**, membre; **Ève-Marie Grenon**, membre représentante du conseil municipal; **Daniel Bouchard**, membre représentant du conseil municipal; **Charles Leclerc**, agent d'inspection et d'information en environnement; **Jean Murray**, maire de Saint-Marc-sur-Richelieu, membre d'office du CCE.

l'avis de motion ;

- la campagne de sensibilisation des citoyens qui vient d'être lancée à travers le sud du Québec (dont à Saint-Marc, via les boîtes aux lettres) sur les risques inacceptables des installations gazières sur les sources d'eau et l'importance de demander aux élus municipaux de doter leur municipalité d'un règlement visant la protection des eaux ;
- l'intention annoncée déjà par certains acteurs de l'industrie gazière de relancer les opérations de forage – comme c'est le cas de la compagnie Questerre à Lotbinière (février 2017);

En revanche, certains autres membres du comité sont d'avis que les récents développements n'affectent en rien la raison de la décision du conseil municipal de ne pas adopter ce règlement considérant le fait qu'il n'y a toujours pas de puits en utilisation pour la consommation humaine sur le territoire de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

Madame Lucie Sauvé propose, appuyée par monsieur Marc Bouisset, de recommander au conseil municipal de Saint-Marc de revoir sa décision concernant l'adoption du « Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité ».

Puisqu'il n'y a pas consensus sur cette recommandation, le vote est demandé sur cette proposition ;

Pour : 3 membres

Contre : 2 membres

Abstention : 1 membre

Par conséquent, il est proposé par madame Lucie Sauvé, appuyé par monsieur Marc Bouisset et majoritairement décidé que le comité consultatif en environnement recommande au conseil municipal de revoir sa décision concernant l'adoption du « Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité ».

Madame Sauvé a rappelé (et présenté) en séance les pièces du dossier qui pourrait être préparé à l'appui de cette recommandation. En particulier,

- *Le projet de règlement qui pourrait être adapté à Saint-Marc (voir les modifications proposées);*
- *L'appel aux municipalités du Comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au RPEP ;*
- *La « foire aux questions », répondant aux interrogations des élus municipaux et des citoyens ;*
- *Le feuillet de la campagne destinée aux citoyens ;*
- *Le feuillet de la campagne destinée aux conseils municipaux.*

Myriam Rioux, présidente; **Lise Beauchemin**, vice-présidente; **Marc Bouisset**, membre; **Lucie Sauvé**, membre; **Simon Drouin**, membre; **Ève-Marie Grenon**, membre représentante du conseil municipal; **Daniel Bouchard**, membre représentant du conseil municipal; **Charles Leclerc**, agent d'inspection et d'information en environnement; **Jean Murray**, maire de Saint-Marc-sur-Richelieu, membre d'office du CCE.

11. Articles mensuels dans le Saint-Marc...Quoi

Monsieur Charles Leclerc explique aux membres du comité que quatre articles à thématique environnementale seront publiés dans l'édition du mois de mars.

1. Un article du COVABAR sur les travaux effectués aux îles Jeannotte et aux Cerfs ;
2. Un article donnant des explications sur la vidange sélective de fosses septiques ;
3. Un article sur l'atelier de fabrication des nichoirs ;
4. Un article du CCE sur la politique environnementale – agrile du frêne.

12. Conférences et activités 2017

12.1. Activité de randonnée hivernale

Monsieur Charles Leclerc présente la carte des terrains adjacents au noyau villageois et demande aux membres du comité de les appeler pour demander s'ils sont d'accord à nous laisser passer sur leurs terrains.

Madame Myriam Rioux se chargera d'appeler les propriétaires des terrains visés et préparera un texte d'invitation à l'activité pour diffusion par infolettre. Monsieur Charles Leclerc se chargera d'envoyer les coordonnées desdits propriétaires à madame Rioux et de s'assurer de la diffusion de l'infolettre.

12.2. Activité de jardinage

Monsieur Charles Leclerc explique aux membres du comité qu'il est en attente d'un retour d'appel de la RHA, qui pourra probablement offrir une activité de jardinage.

12.3. Défi Saint-Marcois

Monsieur Charles Leclerc présente aux membres du comité la proposition de kiosque « La rue pour tous » en lien avec le programme « À pied, à vélo, ville active » de Nature-Action Québec. L'activité serait gratuite puisque l'école les Trois-Temps a participé récemment au programme « À pied, à vélo, ville active ». Les membres sont d'accord avec ce choix de kiosque.

Monsieur Charles Leclerc demande aux membres du comité s'ils étaient intéressés à participer à la fabrication d'un distributeur d'eau potable municipale pour les événements à l'extérieur (ex. : Défi Saint-Marcois, Fête nationale, etc.). Le comité pourrait également contribuer à préparer un message de sensibilisation destiné aux utilisateurs de ce distributeur d'eau potable.

Monsieur Simon Drouin se chargera de regarder comment le projet pourrait être réalisé et monsieur Daniel Bouchard se chargera de travailler sur un premier jet de message de sensibilisation.

Myriam Rioux, présidente; **Lise Beauchemin**, vice-présidente; **Marc Bouisset**, membre; **Lucie Sauvé**, membre; **Simon Drouin**, membre; **Ève-Marie Grenon**, membre représentante du conseil municipal; **Daniel Bouchard**, membre représentant du conseil municipal; **Charles Leclerc**, agent d'inspection et d'information en environnement; **Jean Murray**, maire de Saint-Marc-sur-Richelieu, membre d'office du CCE.

12.4. 24h de sciences – Chauves-souris

Monsieur Charles Leclerc informe les membres du comité que c'est Louis Lazure du zoo de Granby qui viendra faire la présentation sur les chauves-souris pour le 13 mai prochain et que l'activité a été inscrite auprès du 24h de sciences.

12.5. Fête de l'eau

Monsieur Charles Leclerc explique aux membres du CCE qu'il n'a pas encore réussi à trouver d'organisme disponible pour tenir un kiosque sur les amphibiens ou les insectes qui respecte notre budget.

Madame Lise Beauchemin se chargera de voir comment l'activité proposée dans le document « Biotrousse de la vallée du Richelieu » pourrait être adaptée pour la fête de l'eau.

12.6. Programme « Adopte un cours d'eau »

Monsieur Charles Leclerc informe les membres du comité qu'il a communiqué avec le directeur de l'école pour lui parler du programme et qu'il l'a mis en contact avec le COVABAR pour avoir davantage d'information.

12.7. Activité d'observation d'animaux indigènes

Monsieur Charles Leclerc explique aux membres du comité que Nature-action Québec offre des séances d'observation des oiseaux locaux pour 10-20 personnes qui doivent se dérouler idéalement en juin entre 5h30 AM et 10h AM. Il sonde l'avis des membres pour savoir si ça les intéresse. Les membres demandent de connaître le prix d'une telle activité avant de se prononcer.

Monsieur Marc Bouisset informe les membres du comité que l'UQROP ouvre son site au public dans le cadre de l'activité « Chouette à voir ! » et qu'on peut y observer des oiseaux de proie en réhabilitation.

Monsieur Charles Leclerc se chargera d'obtenir un prix pour l'activité d'observation d'oiseaux de Nature-Action Québec et de vérifier si l'UQROP pourrait se déplacer.

13. Financement Pacte rural pour le projet du cours d'eau Richer.

Monsieur Charles Leclerc explique aux membres du comité qu'il serait possible d'obtenir du financement du Pacte rural pour le projet d'aménagement du cours d'eau Richer. Les membres du comité préfèrent retravailler le projet avant de le présenter à nouveau pour demande de financement. La modification du projet sera donc reportée à une prochaine rencontre du comité.

Partie 3 – Nouveaux dossiers

14. Politique de l'arbre et plan d'action

Monsieur Charles Leclerc explique aux membres du comité que des politiques de l'arbre ont été préparées dans le passé, sous l'initiative du CCU, mais qu'elles n'ont jamais reçu la volonté politique d'être appliquées. Les membres du comité suggèrent d'arrimer la politique de l'arbre avec la politique environnementale et la réglementation en vigueur. Ils aimeraient donc avoir un portrait précis de la réglementation en vigueur et des limites de la juridiction municipale en la matière, notamment en ce qui a trait aux territoires agricoles. Aussi, ils aimeraient recréer une collaboration entre le CCE et le CCU.

Certains membres du comité ont trouvé que la politique de l'arbre de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu est bien construite et pourrait constituer un modèle inspirant pour la politique de Saint-Marc-sur-Richelieu.

Monsieur Charles Leclerc se chargera de préparer un portrait de la réglementation en vigueur et de demander à monsieur Yvon Tardy de ramener le sujet de la politique de l'arbre au CCU.

Partie 4 – Varia et conclusion

15. Varia

16. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre du comité aura lieu le lundi 27 mars 2017 à 19h.

17. Clôture de la rencontre

La rencontre se termine à 21h.